

Loi anti-inflation

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Qu'avaient-ils dit à ce sujet dans les débats antérieurs? Le chef de l'opposition a fait allusion à sa propre intervention du 14 octobre, au cours du débat spécial. Voici quelques lignes extraites de la page 8199 du hansard, où il disait que le gouvernement devrait...

... (être) disposé à prévoir une révision par le Parlement des contrôles et de leurs mécanismes pourvu qu'il puisse réexaminer ces mesures d'ici disons 18 mois ou deux ans.

Le chef de l'opposition dit qu'évidemment il n'avait pas vu le bill à ce moment-là. Il n'avait pas pu à partir du Livre blanc qu'il avait consulté pour la première fois, décider des démarches à entreprendre et c'est pourquoi il avait utilisé ces termes ce jour-là. Quelques jours plus tard, le député de Peace River avait vu le bill et avait pu en étudier les dispositions ainsi que celles du Livre blanc. A ce moment-là, il a parlé en termes qui étaient pratiquement une paraphrase de ce que son chef avait dit quelques jours plus tôt. Je lui demande de se reporter à la page 8314 du hansard du 17 octobre, date à laquelle il a déclaré:

Nous proposerons un amendement qui permettra à la Chambre de décider, à une date antérieure au cours de la période d'application de la mesure, s'il y a lieu, en l'occurrence, d'en prolonger l'application.

Madame l'Orateur, au cours du débat que nous avons tenu à ce moment-là, le n° 2 de l'opposition officielle qui parlait, il n'y a pas lieu d'en douter, au nom de son parti, a déclaré, en toute connaissance du projet de loi, en toute connaissance des dispositions que nous avons ici et en toute connaissance du Livre blanc, que son parti présenterait un amendement—un amendement, je dirais, sensiblement identique à celui que j'ai présenté. Il a déclaré que son parti proposerait un amendement qui permettrait cette sorte d'examen. Puis-je rappeler qu'en réponse à ce discours et au passage que je viens de lire, j'ai dit et je cite d'autres de mes paroles qu'on trouve à la page 8545 du hansard:

Pour ma part, je n'aurais aucun mal à accepter un amendement de ce genre.

Le programme posera des difficultés. Ses répercussions sur l'économie et les divers groupes de Canadiens poseront des difficultés. Parlons du véritable problème, cependant, et n'essayons pas d'engager de petits jeux parlementaires, par exemple, en relevant des citations ici et là, sans rappeler ce qu'on a dit soi-même déjà ou en expliquant ce que veut vraiment dire la déclaration d'un autre.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Si le chef de l'opposition veut changer d'idée sur les contrôles obligatoires au Canada, c'est son droit. Il peut imaginer des expressions—et c'est indéniablement le nouveau slogan qui servira—comme «l'intervention institutionnalisée du gouvernement». Il peut s'inventer des phrases ronflantes s'il le veut, mais il n'en demeure pas moins que, politiquement rentable ou

non, il veut maintenant changer de position et je pense que la Chambre devrait le reconnaître.

Le chef de l'opposition a dit que la période de 18 mois était une question de principe pour son parti; il y tient absolument. Je viens tout juste de lire un passage où le chef de l'opposition a parlé de mettre fin au programme après 18 mois ou deux ans; il ne semble donc pas que cette durée de 18 mois mette en jeu quelque principe. Aucun principe n'était en jeu non plus quand le chef de l'opposition parcourait le pays en parlant du genre de programme qu'il instaurerait s'il était élu premier ministre et de la durée de ce genre de programme.

M. Muir: Vous avez dit qu'il ne pourrait durer 90 jours.

M. Macdonald (Rosedale): Merci d'avoir mentionné les 90 jours. Le chef de l'opposition a proposé de lancer un gel initial de 90 jours suivi de l'imposition de contrôles obligatoires et complets pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois. A cette époque, madame l'Orateur, il semblait réaliste de parler de 27 mois. Où est le grand principe? Ne serait-ce pas plutôt de la petite stratégie parlementaire? Ce qui est maintenant une question de principe après 18 mois, c'est en fait la position que le chef de l'opposition avait prise antérieurement qui semblait prévoir une période de 27 mois comme période optimum pour l'application du programme. Pour lui rendre justice, la période devrait être plus courte si le succès ne tardait pas, tout comme nous l'avons dit, mais il fallait prévoir une période assez longue pour permettre de mener le programme à bonne fin.

M. Whiteway: Avait-il raison de dire qu'il marcherait?

● (1650)

M. Macdonald (Rosedale): Je rendrais, je pense, un plus grand service aux Canadiens qui s'intéressent à cette question si je parlais du bien-fondé du programme présenté, des problèmes que posera son application et des responsabilités qui incombent au chef de l'opposition, à ses partisans et aux autres, pendant cette période. Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a exactement décrit les obligations du Parlement dans l'examen approfondi et, même, la mise en application du programme. Je le répète, et la chose est d'ailleurs consignée au compte rendu, le Parlement aura toutes les occasions voulues de débattre la question du programme et de décider s'il doit, selon les propos du député de Peace River, être maintenu en application plus longtemps. Nous avons prévu cette reconduction, qui, je le rappelle à la Chambre, fut proposée en premier lieu par le député de Peace River.

Le bill lui-même oblige la Commission de lutte contre l'inflation et le directeur à soumettre leurs rapports au ministre qui, à son tour, doit les déposer à la Chambre. Après un certain temps et une fois que la gestion sera commencée, le Parlement sera saisi d'un document l'informant de toute l'application du programme. Comme je l'ai dit aujourd'hui en réponse au député de Peace River, le comité des textes parlementaires pourra examiner à loisir le règlement afférent à ce programme et à ce bill, ainsi que les textes parlementaires qui permettront d'appliquer la loi.